FICHE DE SYNTHESE : Profil de type 1 de la zone de baignade de ROVOREE / commune d'Excenevex

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en juillet 2011

Caractéristiques du site

Nom de la zone baignade (ZB) : **zone de baignade de Rovorée**
Nom du plan d'eau : **Lac Léman**
Commune : **Excenevex**
Département : **Haute-Savoie (74)**
Région : **Rhône-Alpes**

Alimentation du plan d'eau : **Le Rhône et autres affluents mais aucun cours d'eau n'influence directement la zone de baignade**

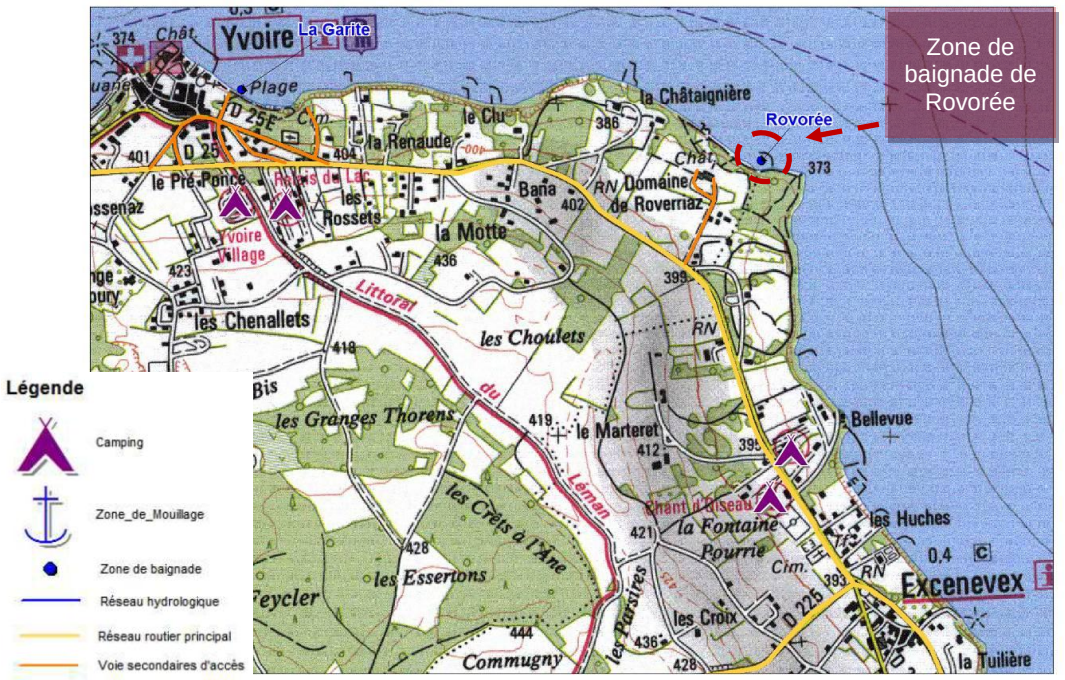
Activités pratiquées à proximité de la zone de baignade :

- Ski nautique,
- Planche à voile,
- Nautisme : bateaux motorisés, voile,
- Pêche,
- Aire de repos, de refuge des oiseaux
- Tourisme (site naturel et historique) : promenade, visites…

Personne responsable de l'eau de baignade (décisions des mesures de gestion) : **Maire d'Excenevex**

Personne chargée des observations et de la mise en œuvre des mesures de gestion : **Personnel de la commune d'Excenevex**

Localisation de la zone de baignade et description de son contexte





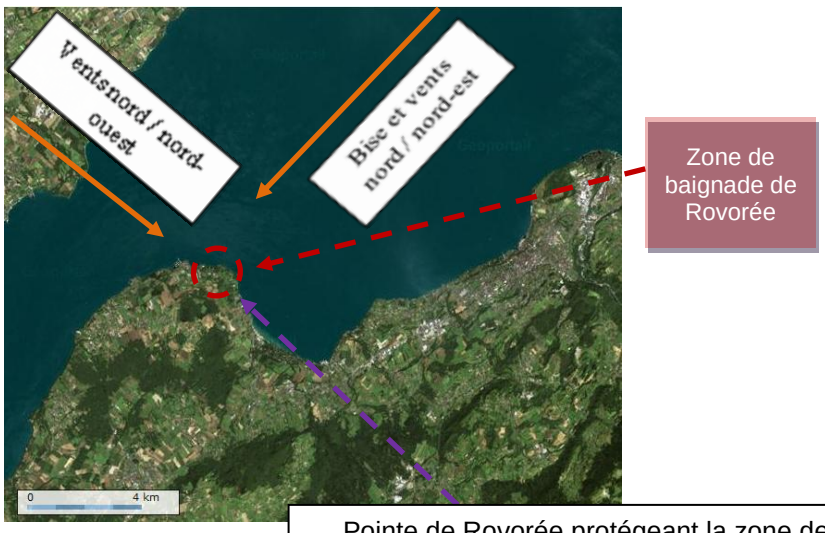
Période d'ouverture et fréquentation

Période d'ouverture :

accès public au lac libre et gratuit toute l'année :

- Durée de la saison de baignade : mai – septembre
- Fréquentation moyenne : 30 personnes environ / jour
- Période de forte affluence : week-end d'été
- Fréquentation maximale : 100 personnes environ / jour
- Nombre moyen de baigneurs en même temps dans l'eau : une dizaine environ

Baignade : **NON SURVEILLEE et NON AMENAGEE / AUTORISEE AUX RISQUES ET PERILS DES USAGERS**



Pointe de Rovorée protégeant la zone des vents à dominante est

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années (Classement directive 76/160/CEE) :

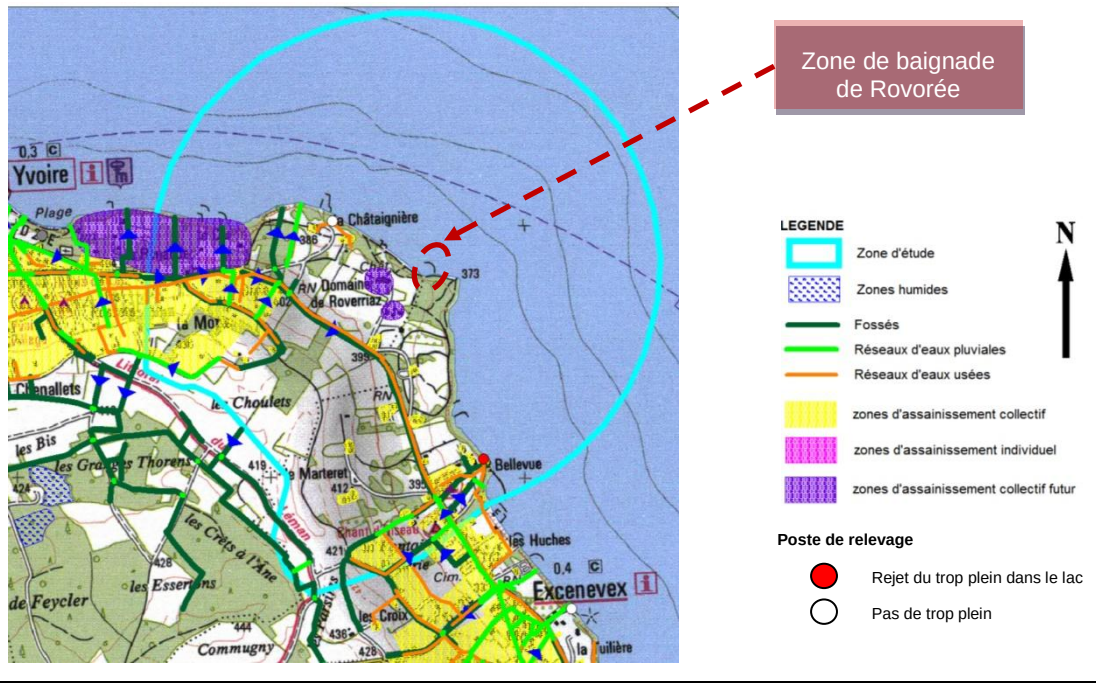
Année	2007	2008	2009	2010	2011
Classement	**4B**	**6B**	**5A**	**5A**	**5A**

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité moyenne
C : Eau pouvant être momentanément polluée
D : Eau de mauvaise qualité

Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :

AUCUN épisode de pollution recensé au cours des dernières années

Caractérisation des éléments influençant potentiellement la zone de baignade



Le profil de la zone de baignade, comprenant les risques de pollution et les mesures de gestion, est consultable en mairie et sur le site : www.baignades.sante.gouv.fr

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade de ROVOREE / commune d'Excenevex								
DIAGNOSTIC			**GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (procédure d'autosurveillance et de suivi)**				**PLAN D'ACTIONS**	
Type et Sources de pollution		**Nature du risque et impact potentiel**	**DECLENCHEMENT DE L'ALERTE**	**TRANSMISSION DE L'ALERTE**	**DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE :** MAIRE D'EXCENEVEX		**Mesures de réduction des pollutions**	
			Indicateurs à suivre et Seuils d'alerte	**Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte**	**Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi**	**Modalités de levée des mesures préventives**	**Mesures en cours ou prévues**	**Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir**
Pollutions Potentielles	Assainissement autonome non-conforme **: Pollution chronique**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque faible**	-	-	-	-	• Développement des compétences de SPANC (inventaire des installations autonomes ANC) • Raccordement au réseau collectif de : domaine de Rovorée, Petite Châtaignière, Le Clu (CCBC)	• Suivi (contrôle et diagnostics) des installations ANC (CCBC) • Incitation à la mise en conformité et à l'entretien des installations autonomes (opérations de réhabilitations groupées ou opérations communes de vidange)
	Pollution agricole diffuse (pesticides et fertilisants) dans la zone d'étude **: Pollution chronique**	Pollutions bactériologique, organique et aux pesticides : **Risque faible**	-	-	-	-	• Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL • Amélioration des connaissances des activités agricoles et de leurs incidences sur le milieu • Incitation à la réalisation de plans d'épandage ou de cartes communales d'épandage avec la Chambre d'Agriculture	• Sensibilisation à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires (quantité et périodes) et faire connaître leurs incidences sur les milieux, la faune et la flore
	Fonctionnement du trop-plein du poste de relevage de Bellevue et dysfonctionnements accidentels du réseau collectif **: Pollution temporaire**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque très faible**	dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements **seuils d'alerte : déversement du poste de relevage**	Personnel du SERTE	• Intervention du SERTE sur la gestion du poste de relevage : maîtrise de la situation • Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	• Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non • Suspension momentanée de la baignade en fonction des seuils bactériologiques, si justifiée	• Contrôle des branchements particuliers (CCBC) • Entretien, réhabilitations et renouvellement des réseaux si nécessaires (CCBC)	• Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements du poste de relevage • Equiper en télégestion le poste de relevage de Bellevue si nécessaire • Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux
	Rejets routiers et d'eaux pluviales indirects, hors de la zone de baignade **: Pollution chronique**	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : **Risque très faible**	-	-	-	-	• Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers	• Contrôle et respect de la réglementation prévue pour la gestion des eaux pluviales par les particuliers
Pollutions Accidentelles	Dépouille ou déjections d'un animal sauvage ou domestique **: Pollution temporaire**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque très faible**	Observation visuelle, olfactive et appréciation des paramètres physiques Paramètres microbiologiques **Seuils d'alerte : Mise en évidence d'une situation inhabituelle : présence d'éléments indésirables**	Personnel de la commune d'Excenevex et / ou personnel chargé de l'entretien du site départemental (voir avec CG 74)	• Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution : Opération de nettoyage si nécessaire	• En cas d'incertitude : analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire • Si la résorption de la situation inhabituelle n'est pas possible et la situation critique (dépassement des seuils bactériologiques) : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	• Entretien régulier • Réglementation prévue pour les animaux domestiques	-
	Déversements d'hydrocarbures **: Pollution temporaire**	Pollutions aux hydrocarbures : **Risque très faible**	Huiles minérales **Seuils d'alerte : Présence de substances suspectes**		• Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution ou le SDIS 74 : Opération de nettoyage si nécessaire	• Lors de la résorption de la situation inhabituelle si besoin : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	-	-